

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le



ID : 079-200041317-20221212-C__25_12_2022-DE

niort agglo

Agglomération du Niortais

Votants : 80

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 05 décembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 12 décembre 2022

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - VERSEMENT DE LA SUBVENTION À L'IFPASS POUR L'ANNÉE 2022 DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2021-2023

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Patrice VIAUD, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Florence VILLES, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN à Stéphanie ANTIGNY, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Sébastien MATHIEU à François GIBERT, Michel PAILLEY à Eric PERSAIS, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Jean-François SALANON à Daniel BAUDOUIN, Mélina TACHE à Nicolas VIDEAU, Yvonne VACKER à François GUYON, Lydia ZANATTA à Aurore NADAL.

Titulaire absente suppléée :

Marie-Christelle BOUCHERY par Patrice VIAUD.

Titulaires absents :

Annick BAMBERGER, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Anne-Lydie LARRIBAU

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2022

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - VERSEMENT DE LA SUBVENTION À L'IFPASS POUR L'ANNÉE 2022 DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2021-2023

Monsieur **Eric PERSAIS**, Vice-Président Délégué, expose,

Sur proposition du Président,

Vu le Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI) adopté par délibération au conseil d'agglomération du 9 avril 2018,

Vu la délibération en date du 29 juin 2021 autorisant la signature de la convention de partenariat 2021-2023 entre la CAN et l'IFPASS,

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), au titre de sa compétence en matière d'enseignement supérieur, développe l'installation de nouvelles formations supérieures en lien avec les acteurs universitaires sur son territoire,

Parmi les axes prioritaires du SLESRI, l'installation de formations en lien avec la demande de compétences du tissu économique est un axe fort. De plus, le développement de formations généralistes est ciblé dans ce schéma afin d'offrir aux bacheliers de notre territoire et deux-sévriens l'opportunité de trouver une formation adéquate. La CAN a pour ambition d'accueillir l'ensemble des formations qui pourront bénéficier au tissu économique mais également à la population.

Depuis 3 ans, la CAN attire et accueille de nouvelles formations supérieures, publiques et/ou privées, et participe à leur amorçage dans le cadre de leur installation. Cet engagement fort de la CAN contribue à l'objectif de doubler le nombre d'étudiants sur le territoire à horizon 2029/2030 afin de passer le cap des 5 000 étudiants (près de 3 000 aujourd'hui). Essentielle au développement économique et social d'un territoire, la présence d'étudiants permet également un essor du secteur d'activité du commerce, des loisirs ou encore de la culture.

En développant le nombre d'étudiants sur son territoire, la CAN développe par la même occasion sa notoriété et l'hébergement d'activités d'innovation et/ou de recherche.

C'est dans ce cadre que la CAN et l'IFPASS ont signé une convention de partenariat 2021-2023 en août 2021, définissant les modalités de partenariat pour favoriser la mise en place et le développement de formations dans le domaine de l'assurance.

La filière Assurance – Risques représente aujourd'hui sur Niort Agglo près de 16 000 emplois et son besoin en ressources humaines et en formations, lié à un environnement en mouvement est une priorité pour les grandes entreprises du territoire de Niort Agglo.

L'IFPASS, institut de référence de l'assurance, de la banque et de la finance est leader de la formation, de l'emploi et des services au sein du secteur de l'assurance depuis plus de 70 ans.

L'Institut propose une offre de formation diversifiée, diplômante, certifiante et qualifiante ainsi que des solutions RH adaptées aux besoins et aux attentes du secteur de l'assurance, de la banque et de la finance (AGIfpass).

La présence de l'IFPASS à Niort permet d'être au plus près des attentes et des besoins des entreprises du territoire.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le versement d'une subvention de 58 200 € à l'IFPASS au titre de l'année 2022 correspondant au loyer du local comme stipulé dans la convention 2021-2022,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tout document afférent.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstentions : 6

Non participé : 0

Eric PERSAIS

Vice-Président Délégué

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le



ID : 079-200041317-20221212-C__25_12_2022-DE